



PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la Citoyenneté  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par : Madame  
Téléphone :  
Télécopie :  
Courriel :

Laval, le 18 décembre 2017

## Société SECHE Eco-Industries

### Compte-rendu de la commission de suivi de site du 5 octobre 2017

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie sur le site de la société SECHE Eco-Industries, salle La Deloire, le 5 octobre 2017 à 14h30, sous la présidence de Madame [nom], secrétaire générale à la préfecture de la Mayenne.

• Membres présents :

- Monsieur [nom], direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chef de l'unité départementale de la Mayenne
- Madame [nom], direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, cheffe du service risques naturels et technologiques
- Monsieur [nom], direction départementale des territoires
- Monsieur [nom], Agence régionale de santé – Délégation territoriale de la Mayenne
- Lieutenant [nom], service départemental d'incendie et de secours
- Monsieur [nom], mairie de Changé
- Monsieur [nom], maire de Saint-Ouen-des-Toits
- Monsieur [nom], maire de Saint-Germain-le-Fouilloux
- Monsieur [nom], association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur [nom], association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Monsieur [nom], Directeur environnement Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], écologue Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], Directeur Laboratoires Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], Direction Exploitation Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], Responsable qualité Séché Eco-Industries
- Madame [nom], membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Madame [nom], membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur [nom], membre du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Séché Eco-Industries

• Étaient excusés ou absents :

- Madame [nom], conseil départemental
- Monsieur [nom], communauté d'agglomération de Laval

- Monsieur [redacted] association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur [redacted] ie, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Madame [redacted], association PICVERT
- Monsieur [redacted] bre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries.

• Assistaient également à la réunion :

- Madame [redacted] bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.
- Madame [redacted], bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu du 28 septembre 2016.
- 2/ Election au sein du collège des salariés d'un membre du bureau de la commission.
- 3/ Présentation du rapport d'activité 2016 (par l'exploitant).
- 4/ Point sur l'application de l'arrêté préfectoral complémentaire du 26 août 2016 autorisant la société SECHE ECO INDUSTRIES à exploiter pour une durée limitée une unité pilote de gazéification de combustibles solides de récupération au sein de l'Unité de Production d'Energie du site de La Cousinière du parc d'activités de déchets, à Changé (par l'exploitant).
- 5/ Point sur l'application de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017 autorisant la société SECHE ECO INDUSTRIES à poursuivre l'exploitation d'un parc d'activités déchets à Changé et Saint-Germain-le-Fouilloux aux lieux-dits « l'Oisonnière », « Mézerolles » et « La Cousinière », et à exploiter les nouvelles installations implantées aux lieux-dits « La Guichardière », « L'Oisonnière Sud » et « La Verrerie » (par l'exploitant).
- 6/ Point sur l'actualité des installations (par l'exploitant) :
  - déplacement de la plate-forme bois,
  - mise en œuvre du programme de suivi associé à la période de post exploitation du site de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit Mézerolles,
  - demande de dérogation pour l'acceptation d'un déchet en installation de stockage de déchets dangereux,
  - point sur le démarrage du nouveau four/chaudière,
  - point sur le début de l'alimentation du réseau de chauffage urbain.
- 7/ Point sur les inspections du site (DREAL).
- 8/ Questions diverses.

Mme la secrétaire générale remercie les membres de la CSS de leur participation à la réunion de cette instance et déclare le compte rendu de la CSS du 28 septembre 2016 approuvé, compte tenu de l'absence d'observation.

## I – Election au sein du collège des salariés d'un membre du bureau :

Suite aux élections des représentants du personnel, il a été acté par arrêté préfectoral du 29 juin 2017 que \_\_\_\_\_ ; qui était membre du bureau de la commission de suivi de site n'est plus membre titulaire de la commission de suivi de site.

Compte tenu de ce changement, le collège des salariés est invité à se prononcer sur la désignation d'un membre du bureau. M. \_\_\_\_\_, actuellement membre du bureau de la commission de suivi de site, accepte la fonction au sein de cette instance.

## II - Les faits marquants :

M. \_\_\_\_\_ présente le rapport d'activité 2016. Sur cette année, 4316 personnes ont visité le site, soit 616 visiteurs de plus qu'en 2015.

Sur le parc d'activités, les 3 sites suivants sont exploités : Mézerolles, La Cousinière et L'Oisonnière.

### Evolutions réglementaires :

- Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (a été pris en compte dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 mars 2017) ;
- Arrêté préfectoral du 24 février 2016 portant dérogation à la protection d'espèces protégées et de leurs habitats en vue des projets d'extensions du site de Changé ;
- Arrêté préfectoral complémentaire du 25 août 2016 autorisant l'exploitation d'une unité pilote de gazéification de CSR sur une durée limitée.

### En 2016 :

- du 8 février au 10 mars 2016 : Enquête publique pour la construction du réseau de transport d'eau chaude pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain de Laval ;
- du 30 mai au 2 juillet 2016, une enquête publique a eu lieu concernant la demande d'autorisation d'exploiter du site ;
- 15 septembre 2016 : demande pour réaliser une tierce expertise de l'étude de danger du site (effectuée par l'INERIS).

### Evolutions des activités :

- 02/06/2016 : démarrage de l'exploitation du casier 17 bis ;
- juillet 2016 : passage du centre de tri de collecte sélective en extension des consignes de tri (ex : pots de yaourts) ;
- 18/07/2016 : démarrage des travaux de construction du nouveau four ;
- 18/10/2016 : premiers essais du module pilote de pyrogazéification de CSR ;
- 22/12/2016 : mise à l'arrêt du four rotatif de valorisation de CSR.

### Incidents :

- 27/07/2016 : départ de feu de déchets en attente de stabilisation ;
- 24/08/2016 : accident de travail d'un transporteur suite au basculement de l'ensemble routier sur le quai de déchargement de l'ISND (avec intervention des pompiers). Le transporteur travaillait pour le producteur de déchets et non pour la société SECHE Eco-Industries.

### III – Activités du site :

#### **Mézerolles :**

Aucune activité n'a été recensée au niveau de l'unité de banalisation des déchets hospitaliers. Le 21 décembre 2014, il avait été mis fin au contrat liant le GREDHA (association régionale qui mutualise les différents établissements hospitaliers de la région) et SECHE Eco-Industries concernant la réception des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Un dossier de cessation de l'activité a été déposé le 5 août 2016.

4 919 tonnes de déchets ont été réceptionnés au niveau de la mise en balles de DAE, dont 4 976 tonnes de déchets conditionnés ont été valorisés dans les installations extérieures au site, et 11,24 tonnes ont été éliminés dans des installations extérieures.

Au niveau de la déchetterie, 3 260 tonnes de déchets ont été réceptionnés (correspondant à 28 926 usagers/114 véhicules par jour), pour 1/3 constitués de gravats, 1/3 de déchets verts et le reste répartis entre papiers et cartons, bois, ferraille, huile, batteries, pneus.....

A la demande de M. [redacted] qui souhaite savoir si les huiles proviennent des professionnels, M. [redacted] précise que la déchetterie n'est ouverte qu'aux particuliers.

#### **La Cousinière :**

Au niveau du contrôle des livraisons, il y a eu 14 détections de radioactivité anormale :

- 5 refus ;
- 3 livraisons isolées puis acceptées (détection de radio-éléments à vie courte acceptables au bout d'une semaine/milieu médical) ;
- 6 livraisons acceptées suite au rapport d'analyse de SUBATECH (laboratoire nantais spécialisé dans la radioactivité acceptable = radioactivité naturelle comme le potassium).

Ont été constaté 12 refus totaux de livraison dont 5 pour détection de radioactivité anormale, 5 pour présence de déchets interdits, 1 pour CAP non valide, et 1 pour une benne non conforme qui ne peut être vidée de manière sécuritaire).

219 refus partiels de livraison ont été orientés dans des filières de gestion spécifique.

410 554 tonnes de déchets ont été stockés en 2016, la plus grande partie provenant du traitement mécanique des déchets. L'autorisation est délivrée pour 450 000 tonnes.

Le centre de stockage de déchets connaît une décroissance dont 11% contre 20 % l'an dernier en ce qui concerne les poubelles des ménages. Ils proviennent des départements de la Mayenne, (12,7 %), des départements limitrophes et des Pays-de-la-Loire (45 %), de la Bretagne (24,2 %) et pour le reste d'autres départements (17,9 %).

M. [redacted] demande si la Bretagne continue à approvisionner le site en déchets artisanaux. M. [redacted] confirme ce point et ajoute que le site SECHE ne reçoit pas de déchets ménagers provenant de Rennes. La ville de Rennes a son propre centre de tri, où sont extraits et valorisés le bois, les cartons..., seuls la partie des déchets refusés est orientée vers le site SECHE.

L'accident du 24 août 2016 où un chauffeur a été blessé (sa tête ayant percuté la vitre latérale entraînant une perte de connaissance) est dû à un mauvais équilibrage du chargement du

camion, entraînant un déséquilibre au niveau du levage au moment où a été constaté le refus du déchet, la benne s'étant couchée sur le côté et entraînant avec elle le tracteur routier.

Plateforme de réception et de tri : 529 tonnes de déchets à base de plâtre ont été réceptionnés et triés, 1 640 tonnes de déchets verts ont été réceptionnés dont 1 507 tonnes ont été orientées ensuite sur une plate-forme de compostage en Ile-et-Vilaine après tri des indésirables (les caissons de bennes étant laissés dans les communes sans surveillance, des déchets autres sont déposés). Pour le verre, 3 650 tonnes ont été réceptionnées et 3 609 tonnes ont été réexpédiées vers des filières de recyclage de verre.

Unité Mécano-Biologique : 24 144 tonnes de déchets (dont une grande part de bois) ont été réceptionnés. Ces déchets sont, soit stockés vers la Cousinière, soit valorisés, en externe pour 9 807 tonnes (ferraille, carton, bois, plastiques), ou en interne pour 3 511 tonnes (CSR utilisés sur le four rotatif). Cette activité de tri de déchets d'activité économique est en croissance (filières gérées par les éco-organismes du style éco-mobilier qui mettent en place des bennes dans les déchetteries destinées aux meubles. La volonté de valorisation est de plus de 80 % au total dont une valorisation matière et une valorisation énergétique de l'ordre de 20 %.

A la demande de M. \_\_\_\_\_ sur la composition du CSR, qui souhaite savoir s'il est uniquement constitué de bois, M. \_\_\_\_\_ précise que la partie fluff est un mix de papier, de plastiques et de bois qui n'est pas utilisé comme combustible. Il concerne plutôt la partie légère. Il ajoute que l'ADEME a demandé d'avoir un suivi au niveau de la nature et de sa composition, qui s'avère être composé pour 70 % de carbone biogénique (renouvelable) et pour 30 % de carbone issu de plastiques (chimie, pétrole).

A une observation de M. \_\_\_\_\_, M. \_\_\_\_\_ ajoute que le CSR est composé des déchets non acceptés dans les filières de valorisation matière.

Concernant le taux de valorisation énergétique du biogaz, M. \_\_\_\_\_ précise que les chiffres de cette année sont moins bons que ceux de l'an dernier, 87 % du biogaz capté sur les sites de Mézerolles et de La Cousinière ayant été valorisé en 2016, contre 95 % les années précédentes (13 % du biogaz ont été détruits en torchères). Cette phase de décroissance s'explique par le fait qu'il y ait deux turbines à gaz, et trop de gaz pour une turbine mais pas assez pour deux turbines (avec une turbine il y a un excédent de gaz qu'on ne peut pas valoriser), mais également en raison de l'arrêt à partir de 2016 de la valorisation directe sur le tube sécheur de la coopérative CODEMA (devenue DESHYOUEST sur un nouveau site) qui n'a pas de connexion de biogaz directe contrairement à l'ancien site.

Il ajoute qu'au niveau de l'unité de production d'énergie, environ 51 % de l'énergie disponible dans le biogaz capté a été valorisée sous forme d'énergie renouvelable, à savoir 26 % de chaleur co-générée et 25 % d'électricité. Il espère que la valorisation hivernale générera plus de production d'énergie.

## **L'Oisonnière :**

### Centre de stockage :

249 560 m<sup>3</sup> de déchets stockés soit 313 848 tonnes.

Les demandes d'acceptation préalable de déchets sont plus nombreuses cette année. Des demandes sont récurrentes mais certaines sont nouvelles et s'expliquent par une typologie de déchets qui doit présenter une traçabilité fine d'élimination (exemple d'un immeuble à désamianter qui s'opère par traçabilité de chaque appartement). Suivant les familles de déchets, plusieurs certificats d'acceptation sont nécessaires.

A la demande de M. \_\_\_\_\_ concernant la proportion d'amiante isolée (pure) des apports des liants ou des plastiques et autres matériaux non pollués à l'origine, M. \_\_\_\_\_ explique qu'il est difficile de quantifier les taux de particules amiantées, cela dépend de la nature du matériau à désamianter. A titre d'exemple, il peut s'agir parfois d'un sac pour 20 à 30 kg de déchets contenant des combinaisons jetables lavées sur des zones de traitement étanche, permettant aux effluents d'être finement triés par un système de filtration (ce qui est souillé est alors géré sur une filière d'amiante).

Pour des dalles en vinyle par exemple à désamianter, souvent seule la colle contient de l'amiante. Il cite également l'exemple des carcasses ou des pièces métalliques peintes à la peinture amiantée, qui peuvent engendrer des déchets importants dans le cas où le désamiantage ne se fait pas sur place, les pièces sont découpées et transférées sur le site Sécché.

Il ajoute que la zone de travail est munie de systèmes de filtration, de sas de douche afin d'éviter la migration de la pollution, les eaux et l'air sont filtrés.

Concernant le contrôle des livraisons (16 273 en 2016), M. \_\_\_\_\_ précise que 89 % des déchets sont détectés avec une radioactivité naturelle (potassium). Les refus peuvent correspondre en partie à des éléments non identifiés détenus avec de l'amiante. Dans ce cas, le conditionnement n'est pas rompu contrairement aux autres déchets, ce qui implique que le déchet reparte sur un site d'acceptation de classe 1 (site à radioactivité faible).

Les déchets stockés (249 560 m<sup>3</sup>) correspondent pour 17 % à des terres d'anciennes friches industrielles réhabilitées pour des projets immobiliers, et pour 50 % à des mâchefers. A la demande de M. \_\_\_\_\_ (qui souhaite des précisions sur le terme « mâchefer », M. \_\_\_\_\_ ; explique que les mâchefers sont ici le résultat d'incinération d'ordures ménagères qui ne peuvent être valorisées, et correspondent à des déchets dangereux (qui répondent à des règles bien précises de valorisation des mâchefers).

M. \_\_\_\_\_ demande si pour ces déchets une traçabilité existe. M. \_\_\_\_\_ répond par l'affirmative, chaque déchet étant tracé avec un code défini par une nomenclature (avec reporting par département des producteurs de tous les déchets dans une base de donnée des installations de déchets).

M. \_\_\_\_\_ précise qu'un incident sur livraison a eu lieu le 27 juillet 2016 avec la présence d'un déchet hydroréactif sur un déchet en attente dégageant au contact de l'eau un gaz inflammable (ressemblant à un feu de métaux), une quinzaine de bigs-bags se sont enflammés. Le déchet a alors été refusé car il contenait quelque chose qui n'a pu être identifié (sans doute un alliage de métaux particuliers). Il ajoute que cet incident a bien été identifié dans le cadre de la tierce expertise réalisée pour la demande d'autorisation d'exploiter (suite à la demande de la préfecture qui souhaitait avoir confirmation que ce risque avait bien été identifié).

Concernant les déchets qui transitent par la plateforme de Longuefuye par transport rail/route, ils représentent 7 % des déchets, soit 1 125 conteneurs pour les mâchefers en provenance de l'Isère. Des arrêts de la ligne ont eu lieu, en raison d'un changement du prestataire mais également en raison de travaux sur la voie par la SNCF (reprise prévue en janvier 2018).

#### Biocentre :

78 254 tonnes ont été réceptionnées, dont 77 653 ont été réutilisées comme matériaux en couche de forme pour les couvertures de l'installation de stockage de déchets dangereux et celles de déchets non dangereux.

#### IV - Suivi environnemental :

L'année a connu une pluviométrie annuelle normale, avec un cumul de 770 mm et 336,8 mm sur les 3 premiers mois de l'année, et une deuxième partie de l'année particulièrement sèche.

#### Surveillance des eaux de surface :

Sur le site de l'Oisonnière, les lixiviats sont réutilisés par le procédé de stabilisation, il n'y a pas de rejet vers l'extérieur.

Sur les sites de Mézerolles et de La Cousinière, les lixiviats sont traités par osmose inverse, évapo-concentration et BRM avant le rejet vers le milieu extérieur.

Pour ces sites, M. [redacted] constate que les rejets d'eau des installations de traitement sont très en dessous des seuils réglementaires.

L'indice biologique global normalisé (IBGM) est représenté par 4 stations de prélèvement qui présentent des résultats meilleurs en 2016 que les quatre dernières années, les années 2014 et 2015 étant des années très pluvieuses qui ont perturbé le ruisseau de la Morinière. Le suivi est réalisé sur les sédiments afin de les observer et rechercher les populations d'invertébrés, et mesurer la qualité du cours d'eau.

#### Surveillance des eaux souterraines :

26 piézomètres sont installés sur l'ensemble du parc, le suivi du réseau des piézomètres est effectué mensuellement et validé annuellement par un laboratoire indépendant. La variation du PH est faible sur l'année et sur les différents piézomètres.

A la demande de M. [redacted] concernant la particularité de la courbe du piézomètre CIP8 sur le site de la Cousinière qui montre une conductivité plus élevée que les autres, M. [redacted] explique que la conductivité par paliers reste faible. M. [redacted] s'ajoute que même si l'année 2016 a été sèche, avec moins d'eau en été, cette conductivité serait due aux eaux de surface à l'origine d'un lessivage des matériaux naturels composant les abords de l'alvéole.

M. [redacted] souhaite savoir si un salage des voiries a eu lieu, M. [redacted] s répond par l'affirmative en période d'hiver, ce qui peut avoir des effets.

Concernant le site de Mézerolles, M. [redacted] précise qu'il y a une présence de pyrites (sulfures) qui provoquent une réaction d'oxydation lorsque les schistes sont attaqués. Cette minéralisation des matériaux est assez courante aussi dans les sites de carrières.

M. [redacted] demande si des fuites sont constatées au niveau des alvéoles. M. [redacted] répond que des drains de contrôle sont installés. Le piézomètre est acide historiquement. Il y a deux ans, une variation du PH avait été constatée, elle était en fait due au manque d'étanchéité du piézomètre.

### Surveillance des rejets atmosphériques :

Un suivi est effectué en continu sur la chaudière CSR, avec des analyses en direct et un contrôle semestriel effectué par un laboratoire indépendant.

Il a été constaté 3 dépassements d'un seul paramètre, le HCL pour 3 raisons différentes :

- problème de pression au niveau du filtre à manche qui a engendré un décolmatage avec des problèmes de capteur (dépassement), donc installation à l'arrêt (cela est très ponctuel),
- démarrage du four (ajout de chaux hors régulation et nécessité de revoir la procédure de démarrage),
- défaillance mécanique avec rupture d'un palier de transmission.

### Surveillance environnementale :

Concernant la surveillance des dioxines et furanes et des lichens, M. demande si les indicateurs de surveillance vont être étendus en raison de l'augmentation des activités du site.

M. explique que le nouvel arrêté d'autorisation du 30 mars 2017 prévoit de nouveaux contrôles, en plus de ceux réalisés sur les lichens, à savoir un suivi dans le lait et un suivi dans les potagers, les résultats seront présentés dans le rapport d'activité 2017.

M. précise que les vaches qui ont des vies brèves (2 à 3 ans) sont peu enclin à accumuler les polluants absorbés, de même pour les fourrages de courte durée d'existence. Il propose que les graisses ou les abats des animaux plus âgés soient analysés, ce qui lui paraît plus crédible.

### Paysage – Biodiversité :

M. présente l'intégration du site en termes de paysage, en précisant que les prises de vues se font d'après 11 points particuliers situés en périphérie des différents sites. Le suivi photographique du paysage lié à l'activité se décline en 5 points : la visibilité du déchet, la visibilité de l'exploitation (couverture membrane), la visibilité du terrassement, et si un déficit est visible concernant l'entretien et le paysagement. L'objectif est de dégager des priorités d'interventions et de prioriser le budget.

L'an prochain le site de Mézerolles, étant complètement intégré dans le paysage et ne recevant plus de déchet, sera suivi autrement.

Sur le site de la Cousinière, en 2016, 700 m<sup>2</sup> de boisement ont été intégrés, ainsi qu'une haie bocagère d'environ 500 mètres et une haie bocagère sur talus de près d'1 km. 3 bandes de haies disposées en décalé donnent l'impression visuelle d'une forêt.

Le point faible du parc se situe sur le site de l'Oisonnière, en partie sud, la phase de couverture finale fera l'objet d'une réhabilitation l'an prochain.

Il a également été décidé de mettre du géotextile vert plutôt que du blanc, qui coûte plus cher, mais qui participe fortement à une meilleure intégration du site. Cette méthode sera généralisée sur le site.

En ce qui concerne le suivi des espèces, il est plus précis sur certains groupes, et particulièrement sur celui des amphibiens, espèce sensible à la qualité des eaux de surface. 19 stations (sur mares historiques entretenues et mares ajoutées) sont suivies.

Suivant les années, on trouve entre 10 et 12 espèces d'amphibiens sur 17 existantes en Mayenne, ce qui démontre une qualité au niveau du biotope.

M. [ ] précise qu'en termes de biodiversité, les choses doivent être faites en amont. Il a donc été décidé de créer un écran de séparation entre la zone de chantier et la zone d'habitat pour éviter que les amphibiens ne viennent sur les zones de chantier ou de terrassement l'an prochain, par la pose d'une bâche sur 1 km (leur permettant d'aller uniquement dans un sens). Ces mesures compensatoires sont expérimentales et novatrices.

Une mare de compensation a été créée en 2016 pour compenser la disparition d'une autre mare qui se trouve dans les futurs terrassements. Le nombre d'amphibiens sera connu l'an prochain.

M. [ ] demande si la vase a également été transférée, considérant que les micro-organismes participent aussi à la biodiversité. M. [ ] répond que cela serait envisageable mais qu'il n'a pas été procédé de cette façon, et précise que l'approche mise en œuvre de transfert par captivité fonctionne bien.

Monsieur [ ] ajoute qu'il faut environ 3 années pour qu'une mare retrouve son état de biodiversité.

Au niveau du programme de Suivi Temporel des Chauves Souris Communes (6 espèces), l'enjeu n'est pas aussi important, mais elles représentent un territoire de chasse et de nourriture, plus qu'un habitat réel.

Concernant les oiseaux, une vingtaine de stations ont permis de recenser 46 espèces en 2016. L'intérêt de ce programme mis en œuvre sur environ 1 000 points au niveau national réside dans la comparaison de ce qui se passe sur le site et ailleurs. Les difficultés proviennent de l'obtention des résultats par le Muséum, et de la part des naturalistes qui font le suivi sur les autres points. Au niveau du département, Mayenne Nature Environnement suit ces espèces. Les cortèges d'oiseaux reflètent bien l'habitat prépondérant pour chaque site, sachant qu'il ne se dégage pas une spécificité d'oiseaux liée aux sites de stockage.

L'objectif étant de s'améliorer, il a été décidé de modifier certains points pour qu'ils soient plus représentatifs, mais également de suivre les habitats d'une année sur l'autre pour une meilleure interprétation.

Concernant les rapaces, deux bâtiments ont été aménagés pour créer des zones d'hivernage, des nichoirs ont également été mis en place.

M. [ ] termine en expliquant que le site s'est engagé il y a 3 ans dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité jusqu'en 2020 (programme et actions du Ministère de l'Environnement avec différents acteurs), s'inscrivant par leurs actions dans des démarches de préservation de la biodiversité, avec 4 engagements définis.

## V - Politique de prévention des risques majeurs :

Suite à la mise à jour de l'étude de dangers, puis à la tierce expertise menée par l'INERIS fin 2016, les supports de formations ont été mis à jour et l'ensemble du personnel doit recevoir une formation sur les années 2017-2018. M. [ ] ajoute qu'environ 20 salariés constituent une équipe de seconde intervention.

M. [ ] précise qu'aucun incident majeur n'a eu lieu en 2016, hormis celui produit sur l'ISSD de l'Oisonnière le 27 juillet 2016, dont le scénario a été analysé dans la tierce expertise.

Un exercice incendie a eu lieu en juin 2016 avec les pompiers des casernes Changé et de Saint-Berthevin, au niveau du centre de tri de La Cousinière (scénario avec l'intervention d'environ 30 pompiers).

M. [ ] demande, en ce qui concerne le plan de prévention des accidents, les raisons pour lesquelles le hameau des Chênes Secs qui pourrait être impacté, en cas d'incendie avec des fumées, n'est pas pris en compte. Il ajoute que dans le cas où les fumées seraient toxiques, il serait préférable de protéger les habitants autour de la route départementale RD 31.

M. [ ] explique que la demande qui a été faite par la préfecture dans la tierce expertise encadre ce cas de figure. Cependant la conclusion ne met pas en évidence une problématique de toxicité immédiate dans le sens où la population a le temps d'évacuer. De plus, le panache de fumées qui pourrait opacifier la route à fort trafic avec risque de sur-accident a été évalué, la conclusion indiquant que les fumées seraient suffisamment dissipées en raison de leur montée.

M. [ ] ajoute que le scénario d'une toxicité aiguë sur le hameau des Chênes Secs n'a pas été retenu dans l'étude de dangers qui a fait l'objet d'une tierce expertise par l'Ineris. Dans ce genre d'accidents, le SDIS vérifie la concentration des gaz dans l'air dès leur arrivée sur place, et évalue la nécessité ou non d'évacuer la population. S'agissant d'un incendie sur la Verrerie, il a été examiné l'opacité des fumées qui pourrait potentiellement créer un scénario accidentogène.

Il illustre ses propos en prenant l'exemple de l'incendie survenu en août dernier sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Fraimbault-de-Prières exploité par Suez. Vu le sens du vent le jour de l'incendie, les fumées ont d'abord traversé le site sur un peu plus de 800 mètres avant d'atteindre le domaine public (aucun riverain n'est recensé sur cette zone). Ainsi le risque d'intoxication aiguë était très faible, voire nul. Les circonstances locales au moment de l'incendie peuvent toutefois imposer des réactions particulières.

M. [ ] estime que les journalistes auraient alors dû dire que les fumées n'étaient pas toxiques étant donné qu'elles ne sortaient pas du site.

M. [ ] du SDIS précise que pour tout risque incendie, il y a une recherche de protection par rapport aux fumées.

## VI - Evolutions et projets :

### Unité pilote de gazéification :

Concernant le projet de PYROG, le démarrage des essais à chaud avec introduction du CSR pour transformer le gaz en syngaz (gaz inflammable de synthèse) a commencé le 18 octobre 2016, avec des derniers essais qui se sont achevés le 22 décembre 2016. M. [redacted] explique que les premières séries d'essais et de résultats obtenus ne sont pas très concluants, des interrogations demeurent. Si d'autres essais ont lieu, ils ne seront alors pas encadrés par l'arrêté préfectoral complémentaire du 26 août 2016, une nouvelle demande devra être déposée.

### Déplacement de la plateforme bois :

M. [redacted] explique qu'un dossier relatif au déplacement de la plateforme bois dans le cadre des travaux de préparation des alvéoles de la Verrerie a été déposé le 3 janvier 2017 à la préfecture. L'activité exercée sur cette plateforme concerne la réception et le stockage temporaire de bois non dangereux, le tri, le broyage, le criblage, le déferraillage, et le rechargement et l'évacuation vers des filières de valorisation, mais également l'évacuation des refus vers les filières d'élimination.

### Démarrage nouveau four – chaudière CSR :

M. [redacted] expose l'actualité du projet d'alimentation du réseau de chauffage urbain par le démarrage du nouveau four (chaaudière CSR) installé à la place de l'ancien four rotatif. La livraison de chaleur avec alimentation d'eau chaude sanitaire de 2 à 3 MW commence au niveau du quartier Saint-Nicolas, pour un raccordement de nouveaux clients en octobre 2017. Il s'agit d'une canalisation principale avec des antennes qui viennent raccorder les immeubles.

## VII – Questions :

M. [redacted] souhaite avoir des explications sur le point mis à l'ordre du jour relatif à la demande de dérogation pour l'acceptation d'un déchet en installation de stockage de déchets dangereux. M. [redacted] explique la société Seché Eco-Industries a reçu une demande de dérogation d'acceptation d'un déchet dangereux de la part de la société nationale des poudres et explosifs d'Angoulême (SNPE) qui est en train de démanteler un ancien site de production de pesticides (datant d'environ une cinquantaine d'années).

La demande de dérogation au règlement concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive dit règlement « POP » pour l'acceptation de terres contaminées contenant du DDT (insecticide) et des casseaux d'amiante (suite à des dépôts de fibro) a été actée par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 (demande également passée en CODERST). M. [redacted] ; ajoute qu'il s'agit d'un cas de figure très exceptionnel, la concentration en DDT étant inférieure à 5 000 mg/kg, les conditions sont réunies pour que les déchets soient éliminés en installation de stockage de déchets. M. [redacted] ajoute que les déchets amiantés sont stockés et non incinérés.

M. [redacted] demande si les conséquences du changement climatique, à savoir les périodes de pluviométries importantes de 2012 et 2013 sont elles déjà prises en compte. M. [redacted] explique qu'une étude hydrologique a été faite dans le cadre du dossier de demande d'autorisation qui prévoit de redimensionner tous les bassins de rétention. Des nouveaux versants vont être créés.

M. [redacted] ajoute que le site est très arboré et paysager.

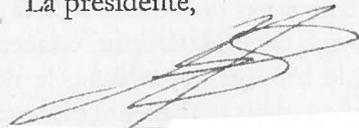
M. [redacted] quitte la séance.

**VIII – Présentation de l'inspection des installations classées :**

M. [redacted] présente un diaporama [redacted] nt) relatif aux bilans des dernières visites d'inspection.

En l'absence de questions diverses ou de remarque, [redacted] présidente remercie les membres de la commission de suivi de site de leur participation à cette réunion et met fin à la séance.

La présidente,

  
[redacted]